



MUNICIPALITE DE GLAND

Préavis municipal no 20 relatif à l'acquisition des parcelles nos 424, 904, 905, 967, 1'603 sises sur le territoire de la commune de Gland et la parcelle no 237 sise sur le territoire de la commune de Vich, propriété de la Confédération suisse.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Dans le courant de l'année 2004, la municipalité apprenait que la Confédération suisse représentée par le département de la défense, de la protection de la population et des sports, avait décidé de se séparer de diverses parcelles concernées par des ouvrages militaires réalisés au début de la dernière guerre.

D'emblée, elle a montré son intérêt pour l'acquisition des lots sis sur le territoire communal et un accord a pu être conclu avec Armasuisse immobilier.

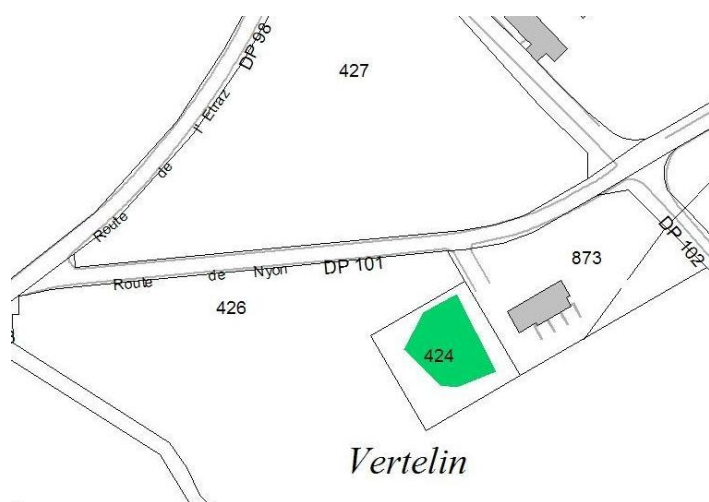
L'objectif municipal est d'obtenir une possibilité d'accès aux rives de lac dans le secteur du plan d'extension partiel "Villa-Prangins - La Crique", maintenir et valoriser ce patrimoine historique et accroître celui de la commune.

Il est relevé que tous ces fortins sont inscrits à l'inventaire cantonal depuis le 16 décembre 2004.

Toutefois, ces parcelles et ouvrages se situent soit à l'intérieur de la zone de verdure du plan partiel d'affectation susmentionné, soit en zone agricole. Armasuisse immobilier a donc requis et obtenu l'autorisation du service de l'aménagement du territoire de transférer ces ouvrages à la commune de Gland et la municipalité a reçu l'autorisation de la commission foncière rurale d'acquiescer ces parcelles.

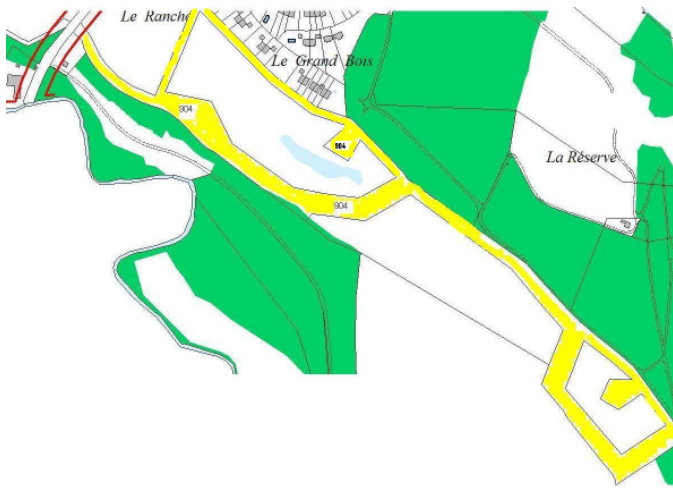
Le descriptif - les prix

Parcelle no 424 au lieu-dit En Vertelin



Pré, champ, pâturage	936 m ²
Forêt	665 m ²
	1'601 m²
Prix	10'000.00

Parcelle no 904 au lieu-dit Villa Prangins



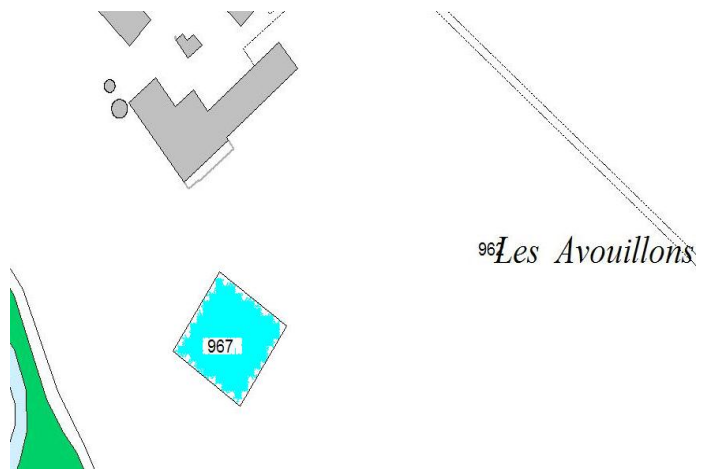
Pré, champ, pâturage	48'444 m ²
Forêt	2'034 m ²
	50'478 m²
Prix	130'000.00

Parcelle no 905 au lieu-dit Villa Prangins



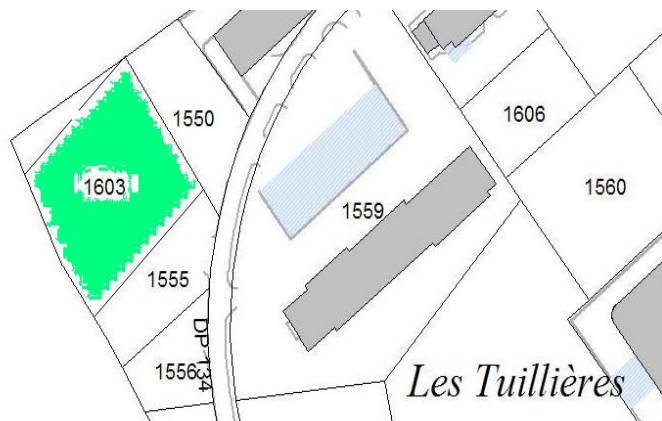
Pré, champ, pâturage	10'519 m ²
Prix	21'000.00

Parcelle no 967 au lieu-dit Les Avouillons



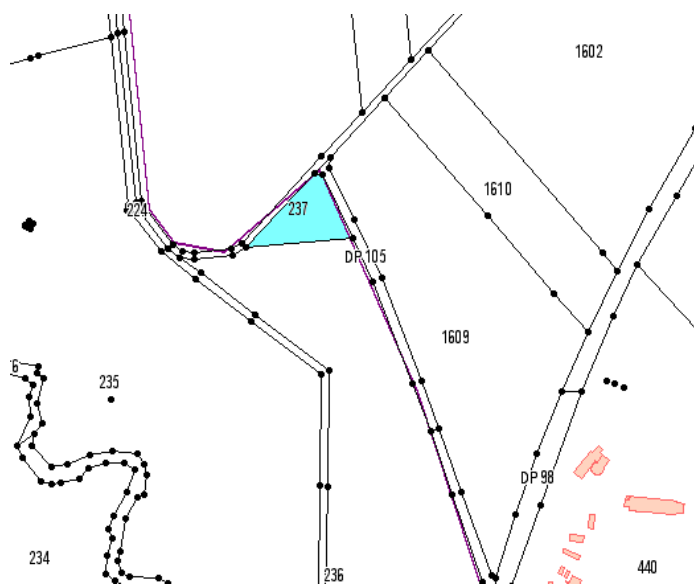
Pré, champ, pâturage	1'221 m ²
Prix	10'000.00

Parcelle no 1'603 au lieu-dit Les Tuillières



Place, jardin	2'714 m ²
Prix	10'000.00

Parcelle no 237 au lieu-dit La Foule - Commune de Vich



Pré, champ, pâturage	1'384 m ²
Prix	10'000.00

Interrogée à ce sujet, la municipalité de Vich nous a informés qu'elle n'était pas intéressée par une telle acquisition.

Le résumé

Nous acquérons une superficie globale de 67'917 m² pour un montant global de 191'000 fr. soit une moyenne de 2,80 fr. le m². Les ouvrages ne requerront pas ou peu de frais d'entretien.

Le financement

Cette acquisition sera assurée par les disponibilités de la bourse communale.

Amortissement

Cet investissement de 191'000 fr. sera immédiatement amorti par prélèvement sur notre compte de réserve pour investissements futurs no 9.282.04 qui s'élève à 742'140 fr. au 15 mars 2007.

Nous profitons de cette opportunité pour rappeler que la municipalité propose dans son préavis no 22 d'affecter au fonds pour investissements futurs susmentionné les 2/3 du produit de la vente de terrain à la société Swissquote.

Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la municipalité propose au conseil communal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

- vu - le préavis municipal no 20 relatif à l'acquisition des parcelles nos 424, 904, 905, 967, 1'603 sises sur le territoire de la commune de Gland et la parcelle no 237 sise sur le territoire de la commune de Vich, propriété de la Confédération Suisse ;
- ouï - le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- ouï - le rapport de la commission des finances ;
- considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

- I. - d'accorder le crédit de 191'000 fr. et d'autoriser la municipalité à acquérir les parcelles nos 424, 904, 905, 967, 1'603 sises sur le territoire de la commune de Gland et la parcelle no 237 sise sur le territoire de la commune de Vich, propriété de la Confédération suisse ;
- II. - d'autoriser la municipalité à emprunter la somme de 191'000 fr.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

Le secrétaire :

G. Cretegy

D. Gaiani

Annexe : un plan de situation

Personne responsable : M. Daniel Collaud, municipal

Gland, le 19 mars 2007.